



CE RAPPORT  
A ÉTÉ PRÉPARÉ AVEC  
LE SOUTIEN FINANCIER DE



RAPPORT

FR

2016

# Les obligations vertes doivent tenir leurs promesses !

Un appel à l'action collective pour des normes efficaces et crédibles  
sur le marché des obligations vertes

## WWF

Le WWF – fonds mondial pour la nature – est l'organisation indépendante de protection de la nature la plus importante et la plus expérimentée du monde. Elle compte plus de 5 millions de membres et un réseau mondial actif dans plus de 100 pays.

Le WWF a pour mission de mettre fin à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et de bâtir un avenir dans lequel les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature, en préservant la biodiversité du globe, en garantissant une utilisation durable des ressources naturelles et en encourageant la réduction de la pollution et de la surconsommation.

### Rédacteur en chef

Ce rapport a été préparé par Jochen Krimphoff (WWF France) en étroite collaboration avec le groupe de travail international du WWF sur les obligations vertes composé de Sue Charman et Nicole Clucas (WWF Royaume-Uni), Magnus Emfel (WWF Suède), Amandine Favier (WWF Suisse), Sebastian Godinot (WWF Bureau de politique européenne), Matthias Kopp (WWF Allemagne), Paolo Revellino (WWF International), Jeanne Stampe (WWF International, basée à Singapour). Il s'appuie dans une grande mesure sur une étude commanditée par le WWF auprès d'un grand cabinet de conseil.

### Remerciements

Le WWF tient à remercier le groupe français Caisse des Dépôts (CDC) pour son généreux soutien financier.

Les auteurs souhaitent également remercier toutes les personnes interrogées, contributeurs et commentateurs internes et externes qui ont consacré leur temps et apporté de précieuses contributions aux différentes versions préliminaires du présent rapport.

Le WWF souhaite également souligner toute l'importance des informations, données et connaissances fournies par la Climate Bonds Initiative (CBI) pour la préparation de ce rapport.

### Avertissement

Ce rapport a été préparé sur la base de documents provenant de sources extérieures au WWF, complétés par des informations fournies par la CBI. Il reflète à ce titre la connaissance et la compréhension du marché international des obligations vertes par le WWF en date d'aujourd'hui.

Bien que ce rapport ait été préparé grâce au soutien financier de la CDC, son contenu ne reflète pas l'opinion officielle de la CDC. Les auteurs ont l'entière responsabilité des informations et points de vue qui y sont exprimés.

Le WWF est un membre observateur des Green Bond Principles et participe activement aux groupes de travail techniques organisés par la CBI. Tout en s'attachant à soutenir le développement de normes pour les obligations vertes, la participation du WWF aux Green Bond Principles et à la CBI ne doit pas être interprétée comme un soutien des principes, normes ou du programme de certification actuellement fournis par ces deux organisations.

Le WWF n'envisage pas de développer son propre label d'obligations vertes, de devenir un organisme vérificateur ou certificateur d'obligations vertes ou de définir ses propres normes d'obligations vertes. Le WWF s'efforcera plutôt de travailler avec des partenaires et des plateformes existantes, et notamment les Green Bond Principles et la CBI, pour soutenir et promouvoir le développement de telles normes dans le cadre d'un dialogue associant différentes parties prenantes.

**Ce report est dédié à Philippe Germa, ancien directeur général du WWF France, qui a disparu en mer dans des circonstances tragiques en août 2015 au cours d'un séjour de plongée sous-marine en Polynésie française, quelques jours à peine après avoir lancé ce projet.**

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund For nature  
(Formerly World Wildlife Fund)

® «WWF» & «Living planet» are WWF Registered Trademarks /  
«WWF» & «Pour une planète vivante» sont des marques déposées.

**WWF France, 1 carrefour de Longchamp, 75016 Paris.**

# SOMMAIRE

---

AVANT-PROPOS DE PASCAL CANFIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU WWF FRANCE	4
LA PROMESSE VERTE - ET COMMENT LA TENIR !	6
DES NORMES EFFICACES ET CRÉDIBLES SONT NÉCESSAIRES - SEPT ÉLÉMENTS ESSENTIELS	8
VOIES POSSIBLES ET PROCHAINES ÉTAPES	11
L'APPEL DU WWF À UNE ACTION COLLECTIVE	13
ANNEXE : PRINCIPES DU WWF POUR LA DÉFINITION DE NORMES	18



**Pascal Canfin**  
Directeur général  
WWF France

**Le WWF estime que des normes et standards internationaux fiables, crédibles, suffisamment précis et largement acceptés sont nécessaires pour le marché des obligations vertes et ce, de toute urgence. Ces normes pourraient aider à structurer le marché émergent des obligations vertes et établir la confiance dont les investisseurs ont besoin.**

### Avant-propos du directeur général du WWF France, Pascal Canfin

Avec près de 100 000 milliards de dollars de capital, les marchés mondiaux de la dette obligataire sont parmi les plus grands marchés financiers au monde, offrant aux investisseurs des opportunités d'investissements à taux fixe qui leur permettent de préserver et d'accroître leur capital financier avec un risque relativement faible.

Ils pourraient également jouer un rôle primordial dans le financement du développement durable. Le défi est de trouver comment puiser dans ce vaste marché de capitaux pour augmenter le capital financier dont nous avons besoin afin de créer une « économie durable » pour notre seule et unique planète dont le capital naturel devrait être préservé, restauré et enrichi plutôt que détruit.

Nous n'en savons que très peu sur ce que devient la grande majorité des capitaux levés sur les marchés de la dette (en comparaison aux marchés des actions).

Mais il existe des obligations qui portent une « promesse verte » : les obligations « vertes » (ou « green bonds »). Il s'agit de titres de créance à taux fixes qui présentent les mêmes caractéristiques financières qu'une obligation standard mais pour laquelle l'émetteur s'engage à allouer les fonds levés à des projets « verts ». Ces obligations vertes sont des structures simples et attrayantes qui offrent aux investisseurs plus de transparence sur l'utilisation des fonds pour des projets porteurs de sens : investissements dans l'agriculture soutenable, les bâtiments à faible consommation énergétique, l'énergie propre, l'industrie et le transport, l'eau et les déchets et même pour la protection de la biodiversité.

Créer ainsi un grand marché liquide d'obligations vertes, incluant l'agrégation de petits projets, offre une opportunité unique d'accroître les volumes de capitaux disponibles et de réduire le coût du capital pour des projets qui favorisent la transition vers une économie durable. Par ailleurs, et c'est sans doute le plus important, la discussion autour des normes vertes est peut-être un moyen d'influencer les mentalités et pratiques de la finance au moment même où les investisseurs et les émetteurs prennent de plus en plus conscience des enjeux et risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Alors que nous cherchons des solutions proactives aux défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés, les obligations vertes et les normes qui leur sont associées peuvent jouer un rôle important tant pour les communautés de la finance que pour celles de la conservation.

Attention, toutefois, tout ce qui est étiqueté « vert » ne l'est pas forcément et plusieurs émissions d'obligations vertes ont été grandement controversées au cours des dernières années. Il y a un risque réel de « greenwashing ». À l'inverse, certaines obligations vertes de grande qualité ne sont pas étiquetées comme telles et passent inaperçues.

C'est la raison pour laquelle le WWF estime que des normes fiables, crédibles, suffisamment précises et largement acceptées sont impérativement nécessaires. Seule une obligation pour laquelle l'émetteur peut démontrer des bénéfices environnementaux tangibles et mesurables, certifiée par un organisme indépendant selon les normes largement acceptées, devrait être considérée comme une « obligation verte ». Les obligations qui ne répondent pas à ces normes pourraient porter atteinte à la crédibilité de l'ensemble du marché de green bonds. Le WWF a bien conscience que cette transparence accrue a un coût pour l'émetteur d'une obligation, mais nous sommes convaincus que cet effort en vaut la peine car elle permet une appréhension plus fine des risques par les marchés. À terme, cela aura un impact sur la valorisation de ces titres de créance, en matière de primes de risques et donc de prix sur les marchés.

Certains acteurs du marché pourraient être tentés de croire qu'il est impossible de développer de telles normes définissant ce qui est vert et ce qui ne l'est pas et où se situe la limite à tout cela. Nous pensons que ces sceptiques ont tort : les normes du secteur privé en matière de soutenabilité et les systèmes de certification ont été développés dans de nombreux secteurs (dans le secteur forestier avec le FSC, les pêcheries avec le MSC, à titre d'exemple) et elles arrivent maintenant à maturité. Nous pensons que la même chose est tout à fait réalisable pour le marché obligataire.

***Le temps est venu pour un changement de paradigme. En 2015, la nécessité d'agir sur le changement climatique a atteint une autre dimension : l'appel de Mark Carney's à « briser la tragédie de l'horizon » a clairement fait valoir que le changement climatique devient un enjeu déterminant pour la stabilité financière, en raison des risques physiques, des risques de responsabilité juridique potentielle et du risque transitionnel.***

L'un des facteurs clé du succès sera l'exigence de la plus grande transparence, de lignes directrices plus claires et de méthodologies plus précises en matière de diffusion de l'information environnementale au public. Une meilleure information est nécessaire pour permettre aux investisseurs de faire leurs choix d'investissements. Les informations devraient être mises à disposition dans un format standardisé et précis en cohérence avec les critères d'éligibilité pour chaque secteur. Les émetteurs devraient être tenus de fournir des données annuelles et à l'échéance de l'obligation de démontrer l'impact environnemental des actifs sous-jacents durant toute la durée de l'obligation, ainsi qu'une analyse de l'éventuel écart entre les bénéfices environnementaux attendus et les bénéfices réellement constatés à l'échéance selon les indicateurs clés de performance choisis par l'émetteur de l'obligation.

Nous espérons que ce rapport sera utilisé par :

- **Les acteurs du marché des obligations vertes, en particulier les émetteurs d'obligations et leurs partenaires**, comme ligne directrice permettant d'assurer que les obligations vertes qu'ils émettent sont aussi crédibles que possible ;
- **Les investisseurs, tels que les propriétaires d'actifs ou leurs intermédiaires**, comme un outil d'analyse comparative de leurs stratégies de placement à taux fixe ;
- **Les banques de financement et d'investissement, conseillers, auditeurs et vérificateurs, analystes, fédérations professionnelles, agences de notation et ONG**, comme une ressource open source pour mieux comprendre et accroître la cohérence et la comparabilité des référentiels environnementaux pour les obligations vertes.

Avec le bon niveau d'engagement et de collaboration entre les différentes parties prenantes, en prenant appui sur les initiatives existantes telles que « Green Bond Principles » et la « Climate Bonds Initiative », il devrait être possible de définir un ensemble de normes largement acceptées sur la base de référentiels scientifiques.

Le temps est venu pour un changement de paradigme. En 2015, la nécessité d'agir sur le changement climatique a atteint une autre dimension : l'appel de Mark Carney's à « briser la tragédie de l'horizon » a clairement fait valoir que le changement climatique devient un enjeu déterminant pour la stabilité financière, en raison des risques physiques, des risques de responsabilité juridique potentielle et du risque transitionnel.

Les obligations vertes pourraient devenir un outil pour permettre aux investisseurs de répondre à ces risques : elles peuvent canaliser les investissements dans les infrastructures écologiques et aider à atténuer les risques physiques. Leurs conditions d'utilisation fournissent aux investisseurs des informations sur les actifs sous-jacents d'une obligation qui peuvent permettre d'apprécier les risques climatiques ou de responsabilité juridique future. Comme le montre ce rapport, les obligations vertes peuvent aussi financer la transition vers une économie plus faiblement carbonée. Les investissements à long terme, notamment dans les obligations vertes, devraient, à terme, aider les investisseurs à atténuer les risques politiques, technologiques et physiques.

Les obligations vertes peuvent aider à briser la tragédie qui se profile en connectant les générations présentes et futures. C'est également la mission essentielle du WWF : construire un avenir où les Hommes vivent en harmonie avec la nature.

# 1

## LA PROMESSE VERTE ET COMMENT LA TENIR !

---

La crédibilité de ses promesses vertes est l'un des éléments les plus importants d'une obligation verte, au même titre que le degré de solvabilité de l'émetteur pour titre de créance. Les obligations vertes doivent posséder ces deux caractéristiques. Tout en expliquant comment elles protégeront le capital financier des investisseurs et généreront des rendements financiers, elles doivent également montrer à la société comment elles préserveront, restaureront et amélioreront le capital naturel et contribueront à la préservation de l'environnement pendant la durée de vie des investissements sous-jacents. À l'heure actuelle, le marché des obligations vertes est encore très limité et n'a pas encore fait la preuve de sa réelle capacité à préserver, restaurer et améliorer le capital naturel et canaliser les capitaux vers une économie plus durable. Le développement du marché est donc une condition préalable indispensable. Mais sans un niveau suffisant d'engagement et de collaboration entre les différentes parties prenantes en vue de définir des normes efficaces et crédibles fondées sur des référentiels scientifiques, le marché des obligations vertes court le risque d'être « en défaut » par rapport à sa promesse verte.

### La promesse des obligations vertes en tant qu'outil de financement de la transition vers une économie durable

Ce rapport, qui s'appuie sur des études réalisées pour notre compte par un grand cabinet de conseil international, est consacré au marché en plein développement des obligations vertes et examine les différentes définitions, normes, référentiels et lignes directrices actuellement utilisés sur ce marché. Il cherche à évaluer la manière dont le marché des obligations vertes peut aider à financer la transition vers une économie durable, à relever les défis environnementaux de notre temps, et notamment à limiter les changements climatiques dangereux en limitant

le réchauffement climatique mondial à moins de 1,5 °C, à préserver biodiversité, à assurer une utilisation durable des ressources naturelles renouvelables et à réduire la pollution et la surconsommation. Il se termine en appelant les émetteurs d'obligations vertes, les établissements bancaires chargés de la souscription, les investisseurs et les prestataires de services, tels que les agences de notation ou les assureurs, à collaborer pour garantir une croissance durable d'un marché des obligations vertes qui tient ses promesses.

## Les obligations vertes ont une dimension financière et environnementale

Le terme « obligations vertes » est largement utilisé, principalement par les émetteurs et autres acteurs du marché, pour décrire des obligations qui s'accompagnent non seulement d'engagements financiers (par exemple, le remboursement du capital principal à une date d'échéance donnée, le versement périodique de coupons/intérêts, etc.), mais également les bénéfices environnementaux sur lesquels l'émetteur de l'obligation verte s'est engagé. En raison de cette dualité, la crédibilité de ses promesses vertes est l'un des éléments les plus importants d'une obligation verte, au même titre que la solvabilité de l'émetteur pour tout titre de créance. Les obligations vertes doivent posséder ces deux caractéristiques. Tout en expliquant comment elles protégeront le capital financier des investisseurs et généreront des rendements financiers, elles doivent également montrer à la société comment elles préserveront, restaureront et amélioreront le capital naturel et contribueront à la préservation de l'environnement pendant la durée de vie des investissements sous-jacents

## Des normes efficaces et crédibles sont nécessaires pour tenir la « promesse verte »

Le WWF estime que seules les obligations dont l'émetteur est effectivement capable de faire la preuve de bénéfices environnementaux quantifiables sur la base de normes dûment définies et largement acceptées devraient être qualifiées d'« obligations vertes ». Si des fondations solides ont été établies par les Green Bond Principles, une initiative du secteur qui a développé des lignes directrices largement reconnues, ainsi que par les travaux précurseurs de la Climate Bonds Initiative qui propose une norme et un système de certification pour les obligations dites 'climatiques', notre analyse montre qu'il reste encore beaucoup à faire, notamment pour le développement de critères concernant les actifs d'adaptation et de résilience climatique et les autres défis environnementaux au-delà du seul changement climatique. Il n'existe pas encore de normes applicables au marché des obligations vertes qui respectent les principes du WWF pour des normes environnementales efficaces et crédibles (formulées par le WWF sur la base de plus de vingt ans d'expérience dans ce domaine, voir annexe A). Les études que nous avons commanditées examinent quatre questions (résumées à la page suivante), suggèrent des voies possibles et fournissent des recommandations pour les prochaines étapes.

# 2

## DES NORMES EFFICACES ET CRÉDIBLES SONT NÉCESSAIRES AUX OBLIGATIONS VERTES SEPT ÉLÉMENTS SONT ESSENTIELS À LA CRÉDIBILITÉ DU MARCHÉ DES OBLIGATIONS VERTES

---

*Les normes, référentiels et lignes directrices actuels s'intéressent principalement à l'impact environnemental potentiel avant émission des obligations, au lieu d'évaluer les bénéfices environnementaux effectifs des projets pendant la durée de vie du titre. L'objet et la valeur ajoutée d'une « obligation verte » consistent pourtant à générer des bénéfices environnementaux. À court terme, le WWF estime qu'il existe sept éléments essentiels pour aider le marché des obligations vertes à préserver et développer sa crédibilité et lui permettre de tenir sa « promesse verte ».*

### Sept éléments essentiels pour améliorer la crédibilité du marché des obligations vertes dans le cadre de normes

Le WWF estime qu'il existe sept éléments indispensables à court terme pour aider le marché des obligations vertes à préserver et renforcer sa crédibilité en vue de tenir sa « promesse verte » :

1. Les normes relatives aux obligations vertes devraient couvrir et répondre à l'ensemble des défis environnementaux importants.
2. Elles devraient porter sur la réalisation de bénéfices environnementaux « réels » pouvant être vérifiés au lieu de bénéfices environnementaux « hypothétiques » ou « espérés ».
3. Elles devraient s'appuyer sur des référentiels scientifiques, être axées sur le long terme et être résilientes.

4. Elles devraient s'inscrire dans une approche secteur par secteur pour déterminer ce qui est vert.
5. La charge de la preuve incombe à l'émetteur : dans les secteurs où il n'existe pas encore de système de certification, une normalisation du reporting est nécessaire pour permettre à l'émetteur de démontrer les bénéfices effectifs.
6. Les normes relatives aux obligations vertes devraient inclure une vérification par des organismes extérieurs indépendants accrédités en tant qu'élément essentiel pour la crédibilité.
7. Les normes environnementales existantes peuvent offrir une solution rapide pour combler les lacunes actuelles.

À l'heure actuelle, le marché récent des obligations vertes n'a pas encore fait la preuve de sa réelle capacité à préserver, restaurer et améliorer le capital naturel et canaliser les capitaux vers une économie plus durable, à l'exception des obligations liées au climat et de leurs actifs sous-jacents.

Pour que le marché des obligations vertes respecte sa « promesse verte », la pratique actuelle selon laquelle les émetteurs font des déclarations autoproclamées hypothétiques sur les bénéfices verts (avec ou sans avis/opinion externe) doit évoluer vers un modèle prévoyant une certification des bénéfices effectifs selon des normes efficaces et crédibles largement reconnues par un tiers accrédité.

Une démarche collective des acteurs du marché est indispensable à la définition de cette « nouvelle génération » de normes. Mais sans un niveau suffisant d'engagement et de collaboration entre les parties prenantes en vue de définir des normes efficaces et crédibles fondées sur des référentiels scientifiques, le marché des obligations vertes court le risque de se retrouver « en défaut » par rapport à sa promesse verte.

# Notre rapport cherche à répondre aux quatre grandes questions suivantes

**Dans quelle mesure le marché des obligations vertes peut-il produire des bénéfices environnementaux quantifiables à l'avenir ? Le marché respecte-t-il dès aujourd'hui sa promesse de fournir du capital pour les transitions environnementales et quel est son potentiel futur ?**

Pour maintenir la hausse des températures à moins de 2°C (voir 1,5°C) à l'échelle mondiale et s'adapter aux effets du changement climatique, une transformation de nos modes de développement est nécessaire. Nous devons nous diriger vers une économie plus durable et plus résiliente. Il est estimé qu'un investissement de plus de 2 000 milliards de dollars US sera nécessaire au cours des 15 prochaines années pour transformer notre système énergétique, préserver les écosystèmes et assurer une utilisation plus durable de l'eau. Il existe toutefois un décalage important entre les flux actuels d'investissement et les besoins en capital. Les obligations vertes sont l'un des instruments financiers susceptibles de servir au financement de ces transitions vers une économie plus durable. Elles sont particulièrement bien adaptées aux projets à long terme très coûteux en termes d'investissements avec des flux de revenus garantis, tels que les infrastructures d'énergie renouvelable. Mais les obligations vertes pourraient canaliser les capitaux vers d'autres transitions environnementales urgentes, par exemple la gestion durable de l'eau, les transports à faible intensité de carbone ou la préservation des écosystèmes. Elles pourraient apporter une partie significative des capitaux nécessaires à ces transitions environnementales. Toutefois, le marché a besoin d'être plus inclusif pour se développer.

**Des normes sont-elles nécessaires pour les obligations vertes ? Faut-il développer un marché crédible et qualitatif susceptible de favoriser une convergence des pratiques et des conventions de marché ?**

L'étude que nous avons commanditée montre que des normes relatives aux obligations vertes sont susceptibles d'apporter des garanties aux engagements verts des émetteurs pour que les investisseurs puissent être raisonnablement certains que les obligations vertes qu'ils souscrivent ont un impact positif sur l'environnement. Ces garanties et la confiance qu'ils établissent seront nécessaires pour développer le volume d'émissions, réduire les frais de transaction, simplifier les transactions et améliorer la liquidité du marché, le rendant plus attractif pour les investisseurs publics tels que les fonds de pension et caisses de retraite. La normalisation constitue donc un pas important vers une expansion du marché des obligations vertes.

**Quels sont les normes, référentiels et lignes directrices actuellement utilisés par les émetteurs, les établissements de placement et les investisseurs pour définir, évaluer et mesurer la dimension « verte » des obligations ? Comment les bénéfices environnementaux sont-ils démontrés à la société ?**

Nos travaux montrent que la prolifération des normes, référentiels et lignes directrices et la diversité des pratiques de marché en matière de définitions et d'exigences sont source de complexité et de confusion pour les émetteurs et les investisseurs, ce qui pourrait nuire à la confiance nécessaire au développement à long terme du marché des obligations vertes. Nous constatons également que la plupart des référentiels et lignes directrices (à l'exception des normes relatives aux obligations dites « climatiques ») n'examinent actuellement que les impacts environnementaux potentiels avant l'émission des obligations, au lieu d'évaluer les bénéfices environnementaux effectifs des projets pendant la durée de vie du titre. L'objet et la valeur ajoutée d'une « obligation verte » consistent pourtant à générer des bénéfices environnementaux. Le fait de se concentrer sur les impacts environnementaux promis au lieu des résultats réellement obtenus augmente le risque de « greenwashing » (ou « écoblanchiment ») si les obligations sont émises et considérées comme des obligations vertes alors qu'elles n'ont que peu ou pas de bénéfices environnementaux réels.

**Quelles sont les conditions à respecter pour permettre un développement à la fois quantitatif et qualitatif du marché des obligations vertes ? Quelles sont les solutions possibles pour respecter ces conditions habilitantes et concrétiser le potentiel du marché des obligations vertes ?**

Le rapport conclut qu'avec un niveau approprié d'engagement et de collaboration entre les différentes parties prenantes, en s'appuyant sur des initiatives existantes telles que les Green Bond Principles et la Climate Bonds Initiative, il devrait être possible de parvenir à des normes adaptées aux besoins du marché qui garantissent la crédibilité des obligations vertes. Le WWF estime qu'il est urgent de définir de telles normes pour que les obligations vertes tiennent leurs promesses.

# 3

## VOIES POSSIBLES ET PROCHAINES ÉTAPES

---

### Les voies possibles vers des normes applicables aux obligations vertes : de l'auto-déclaration des bénéfices environnementaux à une approche normalisée

Malgré l'existence d'une réelle dynamique favorable à l'établissement de normes sur le marché des obligations vertes et la large reconnaissance d'initiatives telles que le Climate Bond Standard, il n'existe pas encore de consensus sur la nature et le calendrier de développement de telles normes.

Mais pour que le marché des obligations vertes respecte ses engagements, la pratique actuelle selon laquelle les émetteurs font des déclarations autoproclamées sur les hypothétiques bénéfices verts (avec ou sans avis externe) doit évoluer vers un modèle prévoyant une certification des bénéfices environnementaux effectifs selon des normes efficaces et crédibles largement reconnues par un tiers indépendant accrédité.

### S'appuyer sur les principes et les normes existantes en matière climatique

Les Green Bond Principles, et notamment les lignes directrices relatives à l'utilisation des fonds, aux procédures d'évaluation et de sélection des projets, à la gestion des fonds et à la communication, pourraient fournir la base d'un tel modèle, complété par les normes axées sur le climat développées par le secteur dans le cadre de la Climate Bonds Initiative. À moyen terme, des normes fiables et crédibles dûment définies en tenant compte de l'ensemble des grands défis environnementaux devraient être acceptées.

Nous pensons toutefois qu'il ne sera pas aisé à court terme de mettre en place les éléments essentiels décrits au chapitre précédent, ne serait-ce qu'en raison de la complexité du marché des obligations vertes en tant que telles et de la dynamique entre les principaux acteurs du marché.

### Une démarche collective vers la « prochaine génération » de normes du secteur privé et de politiques publiques favorables

C'est la raison pour laquelle le WWF appelle à une action collective de la part des acteurs du marché, des observateurs et des autres parties prenantes pour appuyer le développement de la « prochaine génération » de normes efficaces et crédibles pour le marché des obligations vertes.

Le soutien gouvernemental (comprenant des mesures incitatives telles que des avantages fiscaux, des politiques intérieures, des normes et lignes directrices nationales, des exigences accrues de transparence et de communication relatives aux obligations vertes, des émissions d'obligations vertes souveraines, etc.) peut aussi considérablement accélérer et orienter le développement de telles normes.

Bien entendu, plus les obligations vertes s'avèrent capables de produire de réels bénéfices environnementaux quantifiables à l'appui des politiques publiques nationales ou internationales – par exemple les « contributions déterminées au niveau national » (NDC) du récent Accord de Paris sur les changements climatiques et leurs révisions ultérieures pour parvenir aux 2 °C (et éventuellement 1,5 °C) – plus les gouvernements seront enclins à soutenir la croissance du marché par le biais d'incitatifs politiques.

Certains forums internationaux, tels que le groupe d'étude sur le financement du climat du G20 (GFSG), offrent une plateforme appropriée pour soutenir l'efficacité des normes du secteur privé à travers la diffusion de termes et de définitions normalisés, d'exigences standardisées de communication, certification et notation et de mécanismes crédibles de règlement des différends.

***La coopération entre les acteurs du marché est indispensable à la définition de normes efficaces. En s'appuyant sur des initiatives existantes telles que les Green Bond Principles et la Climate Bonds Initiative, et avec un niveau adéquat d'engagement et de collaboration entre les parties prenantes, il devrait être possible de parvenir à des normes adaptées aux besoins du marché qui garantissent la crédibilité des obligations vertes.***

# 4

## L'APPEL DU WWF À UNE ACTION COLLECTIVE

---

Le WWF appelle les acteurs du marché des obligations vertes, et notamment les membres et observateurs des Green Bond Principles et des organisations partenaires de la Climate Bonds Initiative, à apporter un soutien actif au développement de normes efficaces et crédibles pour le marché des obligations vertes.

### Le WWF appelle les membres et observateurs des Green Bond Principles, et en particulier les membres du comité exécutif de cette initiative, à...

- reconnaître explicitement la nécessité de développer des normes efficaces et crédibles et d'harmoniser les cadres applicables aux obligations vertes. Même si les Green Bond Principles ont jusqu'à présent déclaré que cette tâche ne ferait pas partie de leur mission actuelle, nous saluons le lancement de groupes de travail dédiés visant à définir ce qui est « vert » et les obligations de reporting et de vérification comme un premier pas très positif dans la bonne direction. Ces groupes devraient toutefois permettre aux membres et observateurs d'apporter une contribution significative et équitable en leur qualité de parties prenantes.
- apporter un soutien actif à la définition de normes précises en vue d'évaluer la contribution environnementale effective, et pas seulement promise, des obligations vertes. Ces normes devraient inclure des critères et des lignes directrices pour la quantification de l'impact de l'obligation en matière de durabilité et être définies dans le cadre d'un dialogue ouvert, inclusif et transparent entre les différentes parties prenantes, conformément au code de conduite de l'organisation ISEAL, en s'appuyant sur de solides référentiels scientifiques. Nous encourageons les Green Bond Principles à contribuer de façon active au développement de telles normes en soutenant et en encourageant publiquement les efforts d'élaboration de normes par d'autres parties prenantes, et en particulier par la Climate Bonds Initiative.
- renforcer les exigences de publication d'informations environnementales destinées au public. Ces informations devraient au minimum détailler les impacts environnementaux de l'obligation à son émission et fournir des données annuelles et à l'échéance sur les résultats obtenus. Ces communications devraient respecter un format spécifique standardisé à définir dans les critères d'admissibilité de chaque secteur. Les exigences de communication devraient clairement identifier les informations devant être communiquées au titulaire de l'obligation et définir des exigences minimales pour celles destinées au public. Les bénéfices environnementaux pour l'environnement, un bien public mondial, devraient faire l'objet d'une communication gratuite des informations par le biais d'un site internet public.

**Nous encourageons également le secrétariat de l'ICMA à participer de façon active au dialogue politique sur la définition de la dimension « verte » des obligations vertes.** Cela pourrait s'effectuer, par exemple, en dialoguant avec d'autres comités de définition de normes relatives aux obligations vertes visant à stimuler la cohérence et la comparabilité au niveau international afin d'éviter une fragmentation excessive du marché mondial des obligations vertes.

## Le WWF appelle la Climate Bonds Initiative, et en particulier ses organisations partenaires, à...

- **poursuivre le développement de normes et de critères d'éligibilité propres à chaque secteur dans le cadre d'un dialogue associant les différentes parties prenantes** et à accélérer le processus d'élargissement de l'éventail des secteurs pour lesquels existent des critères d'éligibilité pour combler les lacunes existantes. Les normes existantes devraient être prises en compte dans la mesure du possible, sous réserve qu'elles soient efficaces et crédibles.
- **élargir les programmes normatifs de la CBI pour répondre aux défis environnementaux et de développement durable en plus des changements climatiques.** À moyen terme, le système de normes et de certification de la CBI pourrait servir de cadre général à l'ensemble des obligations vertes, et pas seulement aux obligations dites « climatiques ». Pour ce faire, les normes de la CBI devraient couvrir d'autres défis de durabilité ayant un impact significatif sur le capital naturel, tels que l'épuisement des ressources naturelles autres que l'énergie, la prévention de la pollution et la réduction des déchets, ainsi que la préservation de la biodiversité, qui ne sont pas complètement couverts à l'heure actuelle par les normes sectorielles de la CBI.
- **prendre en compte les politiques de sauvegarde environnementale, sociale et de gouvernance dans le cadre d'une approche fondée sur le risque.** Le cas échéant, en fonction de la taille des investissements, les normes sectorielles de la CBI devraient également adopter une approche basée sur une analyse des risques en tenant compte des politiques et procédures de sauvegarde sur les études d'impact social et environnemental actuellement suivies par le secteur des services financiers, comprenant entre autres les normes de performance des sociétés financières internationales (SFI) ainsi que les approches d'évaluation de projet sur la base des résultats testés par plusieurs banques multilatérales de développement.

**Plus spécifiquement, nous invitons également les organisations partenaires de la CBI ainsi que les émetteurs, souscripteurs et investisseurs soutenant la CBI à respecter systématiquement, dans toute la mesure du possible, les normes de celle-ci dans leurs activités concernant les obligations vertes et à promouvoir de façon active l'utilisation de normes efficaces et crédibles auprès de leurs clients et partenaires.**

## Le WWF appelle les émetteurs d'obligations vertes à...

- **communiquer aussi efficacement que possible auprès des investisseurs la justification économique des obligations vertes, et notamment le lien entre création de valeur environnementale et création de valeur économique issues des actifs incorporels ;**

- **développer les émissions d'obligations vertes de qualité, dans le respect des normes existantes, et à convaincre les émetteurs qui ne l'ont pas encore fait à émettre des obligations vertes ;**
- **contribuer au développement des réponses du secteur aux éléments essentiels des normes relatives aux obligations vertes**, notamment sur les indicateurs de mesure de la performance généralement acceptés, les lignes directrices relatives à la communication des impacts, les méthodes d'évaluation et les définitions de la dimension verte.

## Le WWF appelle les banques de financement et d'investissement à...

- **préserver l'intégrité et améliorer la qualité du marché des obligations vertes dans le cadre d'un dialogue avec les émetteurs sur la dimension verte des obligations.** Les établissements de placement devraient notamment intégrer les aspects ESG aux processus d'acceptation de leurs clients émetteurs en appliquant des politiques et procédures de gestion des risques ESG tels que les Principes de l'Équateur, et à faire de même pour les clients souscripteurs.
- **définir des obligations de communication et des référentiels de reporting à l'échelle du secteur**, à communiquer de façon transparente les éventuelles obligations de communication et cadres de documentation pour les émetteurs aux autres établissements de placement et parvenir à un consensus sectoriel sur ces pratiques de marché (en s'appuyant par exemple sur l'expérience acquise sur les marchés de financement de projet, où les discussions ont abouti à la définition des Principes de l'Équateur). Ils devraient également conseiller leurs clients émetteurs sur les informations à communiquer en matière environnementale et fournir des recommandations – voire fixer des obligations – relatives à ces informations dans les prospectus ou les mémorandums d'offre des obligations vertes.

## Le WWF appelle les investisseurs en obligations vertes à...

- **définir une stratégie pour les investissements en obligations vertes afin de mieux allouer les capitaux disponibles et de communiquer les attentes des investisseurs au marché.** Les investisseurs devraient communiquer avec transparence en direction du marché, et notamment des émetteurs, sur la manière dont ils définissent la dimension verte d'une obligation verte, en général et dans certains sous-secteurs, y compris leurs référentiels d'évaluation de ces titres, en ayant un dialogue plus fréquent avec les émetteurs et les autres investisseurs pour échanger leurs points de vue sur leurs attentes relatives à la dimension verte des obligations vertes, couvrant par exemple les études d'impact, les méthodes d'évaluation pour le calcul des impacts et les indicateurs de mesure de la performance. Ce dialogue pourrait avoir lieu dans le cadre d'une participation active à des groupes de travail/comités au niveau du secteur (ou de sous-secteurs) s'efforçant de formuler des normes et de refléter l'approche des investisseurs sur les aspects « verts » des obligations vertes.
- **rejoindre les coalitions d'investisseurs qui défendent les idées de transparence, de vérification et de définition de normes sectorielles**

(par exemple, la Déclaration de Paris sur les obligations vertes). Les investisseurs devraient dialoguer avec d'autres investisseurs institutionnels afin de formuler leurs attentes relatives à certains aspects des obligations vertes et encourager activement la définition de normes sectorielles.

- **communiquer volontairement les informations relatives à leurs placements (par exemple, pourcentage d'obligations vertes dans leurs portefeuilles obligataires) et leurs impacts environnementaux (par exemple, total des émissions de carbone évitées, capital naturel préservé, restauré ou amélioré), en tenant compte, en les anticipant, des recommandations de communication en cours d'élaboration par le Groupe de travail sur les communications des risques financiers liés aux changements climatiques (TCFD en anglais) créés par le Conseil de stabilité financière (CSF).** Ces informations pourraient être mises à la disposition des porteurs d'actifs, et autant que possible, du grand public.
- **investir dans l'amélioration des compétences et des connaissances ESG chez les gérants de fonds et les analystes d'investissement** pour une meilleure compréhension de la logique d'investissement des obligations vertes et des liens entre la performance environnementale et la performance financière (globale), y compris les risques positifs et négatifs.

## Le WWF appelle les fournisseurs de services de vérification des obligations vertes, et notamment les prestataires d'avis externes ('second review' en anglais), à...

- **élaborer des lignes directrices et une réflexion de fond sur les aspects de comptabilisation des impacts** (par exemple, définition des aspects verts des obligations vertes) pour appuyer les efforts de définition de normes du marché.
- **uniformiser les pratiques et méthodologies d'avis externes ('second review' en anglais).** Les vérificateurs externes devraient examiner la possibilité d'harmoniser leurs méthodologies d'examen des obligations vertes pour promouvoir la transparence, tant au niveau du secteur que des émetteurs.
- **garantir la vérifiabilité du respect des normes et principes.** Les prestataires de services de vérification devraient participer à des groupes de travail/comités au niveau du secteur (ou de sous-secteurs) en vue de définir des normes relatives à la dimension « verte » et devraient apporter leur expertise et leur expérience pour la formulation de définitions et de principes permettant de garantir que ces normes soient vérifiables.

## Le WWF appelle les gouvernements nationaux et les décideurs responsables des politiques publiques à...

- **intégrer les facteurs ESG aux instruments de surveillance du secteur financier,** de façon à ce que ces facteurs fassent partie intégrante du mandat des fonds publics tels que les fonds de retraite ou les fonds souverains.
- **utiliser les meilleures normes applicables existantes en matière d'émissions stratégiques.** Promouvoir la convergence des pratiques de marché

et asseoir la crédibilité des normes relatives aux obligations vertes en appliquant les normes existantes et émergentes à leurs émissions stratégiques (par les entités publiques ou parapubliques, les gouvernements locaux ou régionaux, les banques centrales et dans le cadre d'obligations vertes souveraines) et à leurs programmes d'achats (par les municipalités, les banques centrales et les banques de développement et d'autres organismes publics).

- **encourager activement et organiser la coopération mondiale entre les gouvernements nationaux souhaitant une convergence des normes applicables aux obligations vertes dans le cadre de plateformes appropriées, en premier lieu le G20.** Les gouvernements devraient profiter du Groupe d'étude sur le financement pour le climat (CFSG) mis en place par la présidence chinoise du G20 pour promouvoir des normes communes, comprenant des termes et définitions normalisés, des exigences de communication et de certification standardisées, l'intégration des aspects verts dans les notations de crédit et des mécanismes crédibles de règlement des différends.

## Les organes sectoriels et les organisations non gouvernementales (ONG), y compris le WWF, devraient...

- **créer des plateformes mondiales de connaissances pour rassembler les acteurs de marché et les informer mutuellement des caractéristiques des obligations vertes,** de leur logique d'investissement et de rentabilité et d'autres aspects pertinents pour une meilleure compréhension de ces titres sur le marché.
- **participer activement aux groupes de travail de définition de normes vertes.** Les ONG, les prestataires de services et d'informations et les autres organismes spécialisés du secteur devraient participer de façon active aux dialogues/groupes de travail/comités rassemblant les différentes parties prenantes au niveau de secteur (ou de sous-secteurs) pour définir des normes « vertes » et apporter leur expertise et leur expérience des questions environnementales et de la définition de normes en général.
- **veiller à la comparabilité et à la cohérence des efforts de fixation de normes.** Des organes sectoriels tels que l'ICMA pourraient participer à des plateformes fondées sur le marché pour discuter des définitions des aspects « verts » des obligations vertes, en dialoguant par exemple avec d'autres comités de développement de normes relatives aux obligations vertes (SEBI en Inde par exemple), en vue d'encourager la comparabilité et la cohérence au niveau international.

## Conclusion : une action collective est nécessaire

Un niveau approprié d'engagement et de collaboration entre les parties prenantes, sous l'égide des initiatives existantes telles que les Green Bond Principles et la Climate Bonds Initiative, devrait permettre de créer des normes adaptées aux besoins du marché pour garantir un niveau de crédibilité suffisant pour les obligations vertes

Nous reconnaissons que cela ne se fera pas nécessairement du jour au lendemain, mais estimons qu'il est urgent d'amorcer une action collective en ce sens.

# ANNEXE

## LES PRINCIPES DU WWF POUR LA DÉFINITION DE NORMES

---

### Principes du WWF pour le soutien et la reconnaissance de programmes efficaces et crédibles de normalisation et certification

Le soutien actif et la reconnaissance de normes volontaires crédibles constituent l'une des principales stratégies de protection de l'environnement du WWF. Le travail du WWF en matière de normalisation et de certification vise à réduire l'empreinte écologique des biens et des services en aidant à résoudre les problèmes posés par la production et la capture de ressources naturelles telles que les produits de la mer, les produits forestiers, les produits de base « soft » (agriculture et bétail) et les matières premières (industries extractives) tout en encourageant la production d'énergies propres et une gestion responsable de l'eau.

Le WWF considère que la certification volontaire est la principale méthode d'amélioration des pratiques conventionnelles de production. Un aspect essentiel de la stratégie du WWF en matière de normalisation consiste ainsi à renforcer progressivement et de façon continue les critères de définition de ces normes, tout en montrant en parallèle que les méthodes améliorées bénéficient effectivement aux producteurs tout en réduisant les impacts négatifs en matière environnementale et sociale.

Le WWF se concentre à la fois sur la définition de normes crédibles et sur leur mise en œuvre effective en termes d'impacts et de changement sur le terrain ou dans l'eau.

Le WWF n'apporte son soutien actif qu'aux programmes de normes et certification qui respectent les 16 principes suivants :

- 1. Respectent et soutiennent le programme-cadre mondial du WWF.** La participation au programme de norme et certification doit soutenir les efforts du WWF pour la réalisation de sa vision et de sa mission, en tenant compte des intérêts et objectifs nationaux, régionaux et mondiaux. La contribution du programme de normes et certification à la vision et à la mission du WWF doit être claire et effective.
- 2. Exigent le respect des lois et conventions nationales et internationales applicables.** Le programme de norme et certification doit au minimum exiger que les opérateurs se conforment aux lois et conventions nationales, régionales et internationales applicables. Les cadres réglementaires autochtones doivent également être respectés par les opérateurs.
- 3. Sont développés conformément au Code of Good Practice for Setting Social and Environmental Standards** [Code de bonne conduite pour la fixation de normes sociales et environnementales] de l'ISEAL. Le respect partiel de normes s'appliquant uniquement au niveau national peut être traité comme une exception. La conformité n'implique pas une adhésion à l'ISEAL mais signifie que la norme doit pouvoir montrer qu'elle a été définie dans le respect du code de l'ISEAL.
- 4. Visent à minimiser ou éliminer les impacts négatifs importants en matière environnementale et/ou sociale, ainsi qu'à générer des impacts positifs dans ces domaines, dans le cadre de l'utilisation et du traitement de la matière première ou du produit/service.** En ce qui concerne les impacts environnementaux, la norme comportera, le cas échéant, des exigences de performance environnementale minimale en matière de :
  - Hautes valeurs de conservation (HVC) et zones prioritaires de conservation, prévoyant à la fois la préservation et la restauration de ces zones, ainsi que la réduction de la perte de biodiversité.
  - Réduction de la pollution, y compris les émissions de GES, la réduction de l'érosion des sols, la contamination des sols, l'usage des pesticides et produits agrochimiques.
  - Réduction des impacts de la consommation et/ou des ponctions d'eau sur la rareté de la ressource en eau, ainsi que de réduction des impacts de la qualité de l'eau sur les zones touchées par une dégradation de la qualité de l'eau.

En ce qui concerne les impacts sociaux, la norme exigera, le cas échéant, le respect des droits humains reconnus au niveau international, des droits fonciers et d'usage des terres, des droits de propriété, des droits des minorités et des peuples autochtones, de l'égalité des sexes, des droits des travailleurs et des avantages communautaires, et du contentement libre, préalable et éclairé (FPIC). Les Politiques sociales propres au WWF doivent être consultées et la norme doit également respecter les principes du WWF relatifs à l'usage des terres et ses lignes directrices pour l'agriculture.

- 5. S'appuient sur des référentiels scientifiques.** Les procédures de définition et révision du programme de norme et certification doivent inclure des données fournies par des scientifiques et refléter en permanence les découvertes scientifiques les plus récentes concernant les questions traitées par les normes, ainsi que l'évolution des législations et des droits de l'homme.
- 6. Prévoient des exigences minimales de performance quantifiable et respectent le code de l'ISEAL relatif aux impacts.** La norme doit prévoir des exigences minimales clairement liées à la performance environnementale et/ou sociale. Le programme de norme et certification doit exiger (lorsque cela est possible) la définition d'indicateurs de référence, d'identification de la performance et de processus et la mise en place d'un processus de surveillance et de déclaration des impacts constatés et/ou de la performance et du respect des indicateurs. Cette conformité n'implique pas une adhésion à l'ISEAL mais signifie que la norme doit pouvoir montrer qu'elle respecte les procédures du code de l'ISEAL.
- 7. S'adaptent aux conditions et aux besoins nationaux/régionaux.** Les principes et critères génériques de la norme au niveau mondial doivent pouvoir s'adapter aux circonstances nationales/régionales pour refléter des conditions juridiques, sociales et géographiques variées et rester socialement acceptables (c'est-à-dire respecter les normes, la culture et la religion de chaque société).
- 8. N'autorisent pas les OGM ou contiennent une option sans OGM.** Les programmes de norme et certification qui concernent des produits de base susceptibles d'inclure des organismes génétiquement modifiés (OGM) doivent offrir une option sans OGM.
- 9. Respectent les cadres internationaux de certification et d'accréditation.** L'organisation et la gouvernance du programme de certification, et notamment les processus et procédures de définition des normes, de certification, d'accréditation, de vérification et de réclamation doivent respecter les normes internationalement acceptées, par exemple celles définies par l'ISO et l'Alliance ISEAL.
- 10. Exigent une participation significative et équitable des parties prenantes** prenant en compte les groupes d'intérêts économiques, sociaux et environnementaux et prévoient les moyens nécessaires à l'implication des producteurs de plus petite taille et des groupes vulnérables dans le processus. La gouvernance et les procédures de prise de décision doivent prendre en compte l'ensemble des intérêts relatifs au sujet en question, que ce soit dans le cadre d'un consensus ou d'une décision équilibrée.
- 11. Assurent la transparence des décisions prises et des rapports publics sur sa certification.** Un programme de certification crédible doit posséder des structures clairement définies et transparentes guidant tous les aspects de son fonctionnement. Les exigences et procédures du programme, ainsi que le résultat des certifications et les rapports d'accréditation, doivent être rendus publics.
- 12. Appliquent le programme avec rigueur.** Le programme de certification doit inclure des normes de surveillance, de suivi et de consultation pour les détenteurs de la certification et les organes de certification, avec des échéances précises d'examen des processus d'évaluation de la conformité. Il doit également prévoir des mesures efficaces en cas de défaut de manquement des détenteurs ou des organes de certification.
- 13. Exigent l'intervention d'une tierce partie indépendante pour la certification/accréditation.** Le respect des exigences de la norme doit être vérifié de manière indépendante par un organisme de certification accrédité selon le programme de certification. Le recours à des intervenants extérieurs pour la certification et l'accréditation offre la meilleure garantie de contrôle et d'objectivité. Le programme de certification doit inclure plusieurs organismes de certification accrédités afin d'éviter tout conflit d'intérêt réel ou perçu. À la discrétion de l'Équipe des normes et certifications (SCT) du WWF, les programmes de certification fonctionnant avec d'autres modes de vérification peuvent être traités comme des exceptions.
- 14. Exigent des revendications véridiques, avec traçabilité le cas échéant.** Pour minimiser le risque de « greenwashing », les revendications doivent refléter les caractéristiques du produit et être vérifiables. Si le programme de certification utilise un système de crédit ou de bilan massique, la revendication doit faire référence au « soutien d'une production meilleure » et présenter les différents pourcentages avec et

sans certification, ou un équivalent. Tant que la part de marché des produits certifiés de façon crédible n'est pas suffisante pour permettre une ségrégation des produits sans coûts supplémentaires prohibitifs ayant un impact négatif sur la part de marché, les programmes de crédit et bilan massique (« book and claim » par exemple) seront considérés équivalents à la ségrégation sous réserve que la revendication relative au produit soit correctement ajustée pour refléter la chaîne de responsabilité.

**15. Comprennent des mécanismes accessibles de réclamation et d'appel.** Un programme crédible de certification, responsable à l'égard de ses parties prenantes, doit comporter des mécanismes intégrés pour recevoir les réclamations et résoudre les conflits à tous les niveaux applicables (international, national et local). De tels mécanismes permettent un apprentissage adaptatif conduisant à de meilleures procédures et de meilleurs résultats.

**16. Ont la volonté de s'améliorer de façon continue.** Le programme de norme ou de certification doit inclure un processus d'examen périodique permettant d'intégrer les enseignements tirés du suivi et de l'évaluation des impacts, de refléter les informations les plus récentes (scientifiques ou autres) et de prendre en compte l'évolution de la législation et les nouveaux discours dans ses exigences. Il convient de noter que le Code de fixation des normes de l'ISEAL exige qu'un processus d'examen des normes ait lieu au minimum tous les cinq ans.

Les principes du WWF peuvent également être consultés sur son site internet : [http://assets.panda.org/downloads/wwf\\_principles\\_for\\_standards\\_and\\_certification\\_schemes\\_\\_external\\_version.pdf](http://assets.panda.org/downloads/wwf_principles_for_standards_and_certification_schemes__external_version.pdf)

Le WWF a également mis au point un outil d'évaluation des certifications (CAT en anglais), une méthodologie formelle d'évaluation et de comparaison des programmes de normes et certification qui a été utilisée et testée dans plusieurs secteurs (par exemple, pour comparer et faire ressortir les différences de normes dans le secteur forestier dont notamment les labels FSC et PEFC). À l'avenir, le WWF pourrait décider d'adapter cet outil « CAT » au marché des obligations vertes.







# SYNTHÈSE

## LES OBLIGATIONS VERTES DOIVENT TENIR LEURS PROMESSES !

### 91 milliards US\$

Montant total des encours d'obligations vertes en circulation à fin 2015

### >95%

Pourcentage des obligations vertes se déclarant conformes aux Green Bond Principles en 2015, un an après le lancement de ces derniers



### >2 000 milliards US\$

Montant estimé du capital nécessaire au financement de la transition vers une économie durable

### > 11 000 milliards US\$

Valeur des actifs gérés par une coalition d'investisseurs qui se sont engagés à travailler avec la Climate Bonds Initiative (CBI) en vue de développer un marché dynamique d'obligations vertes



**Notre raison d'être**  
Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.  
[www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)